

aspirants. Le bill proposé veut que tous ceux qui seront à l'avenir admis à l'étude puis à la pratique, obtiennent un brevet du Lieutenant-Gouverneur. Si ce brevet n'est pas accordé à tous les aspirants suivant l'ordre et la date de leur admission à la pratique, combien d'hommes capables auront passé cinq ans à étudier la loi avec la perspective de manquer de protection pour obtenir ce brevet. On peut se plaindre de l'encombrement, mais il faudra toujours des notaires et surtout des capables.

N. P.

Isle de Montréal, 27 février.

(De la *Minerve* du 24 février 1869)

Notariat

Monsieur le Rédacteur,

Il a paru dernièrement dans le *Nouveau-Monde* deux correspondances dont une, la première, signée par un "Notaire Régistrateur," et l'autre par un "Notaire."

La première se plaint que la loi, réglant le Notariat, sur le point d'être passée par la législature de Québec, empêche les notaires régistrateurs de pratiquer comme notaires.

La seconde approuve cette défense, et va plus loin : elle conseille que les greffiers des Cours de Circuits de comtés soient de même empêchés de pratiquer aussi comme notaire si leurs honoraires comme Greffiers peuvent les faire vivre ; elle étend cette proscription sur tous les autres fonctionnaires nommés par le gouvernement, mais on voit qu'elle tient plus spécialement à ce que les greffiers soient proscrits, c'est ce qui m'a fait supposer qu' "Un notaire " pourrait bien être un des proscrits que la loi va atteindre (si ce n'est pas le notaire régistrateur, car il paraissent trop bien s'entendre) qui voit qu'un greffier notaire va pouvoir pratiquer près de lui, alors il jubile et demande fortement à ce que celui-ci soit empêché comme lui de pratiquer.

Si le Greffier, avec cette charge, monopolise comme le régistrateur et fait tort à ses confrères Notaires et qu'il y a danger pour le public que le même individu exerce ces deux charges, "Un Notaire " a raison de demander qu'il soit privé de pratiquer sa profession de notaire, mais s'il n'a pas d'autres raisons que celles qu'il a émises dans sa correspondance, savoir : que ça lui donne plus d'influence